Allée Jean Salin

Arbres remarquables, art et histoire

Soyez mécène d'une nouvelle œuvre pour le site

L'allée Jean Salin est un site ouvert en permanence au public, proposant une promenade de découverte d'arbres remarquables et jalonné d'œuvres d'art.

Classée « Ensemble Arboré Remarquable » par l'association A.R.B.R.E.S depuis le 25 septembre 2020, l'allée Jean Salin est aussi lauréate de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF).

Aujourd'hui nous vous proposons, en devenant mécène, de participer à la mise en place d'une nouvelle sculpture sur le site...

Mécénat Cerfs.indd 1 20/04/2021 16:02

« Cerfs après le combat »

Sculpture qui ornait jadis la propriété Salin à Dammarie-sur-Saulx, « Cerfs après le combat » est une œuvre du vicomte Marie-Charles du Passage (1848-1926).

Aujourd'hui disparue, cette sculpture, grâce à la demande de mécénat lancée par l'Association Cormier Fruitier Forestier, pourra être à nouveau disponible au public. En effet, l'allée Jean Salin, écrin d'arbres remarquables et d'œuvres diverses, pourra s'enrichir de cette sculpture voulue à l'échelle 1:1. Elle sera réalisée en bois sur socle de pierre et coiffée de ramures véritables.

Afin de mener à bien cette mise en place, l'Association Cormier Fruitier Forestier vous propose de participer financièrement à la réalisation de ce projet.

« Cerfs après le combat » (copie)
d'après Marie-Charles du Passage
Parc du Tervueren - Belgique

Oui, je souhaite participer à la mise en place de l'œuvre « Cerfs après le combat » dans l'allée Jean Salin à hauteur de ..... € et je bénéficie d'une réduction d'impôts avec mon reçu fiscal pour l'année en cours :

Particulier soumis à l'IRPP : 66% de réduction d'impôts, dans la limite de 20% de mon revenu imposable (exemple : don de 100€ = 66€ d'économie d'impôts)

Particulier soumis à l'ISF : 75% de réduction d'impôts, dans la limite de 50 000€ (exemple : don de 1000€ = 750€ d'économie d'impôts)

Entreprise : 60% de réduction d'impôts, dans la limite de 5‰ du CA H.T. (exemple : don de 300€ = 180€ d'économie d'impôts)

NOM – Prénom : .....

Dénomination sociale de l'entreprise : .....

Profession : .....

Adresse : .....

Tel-mobile : .....

Mail : .....

Fait à ..... le ..... /..... /.....

Signature

Merci de libeller votre chèque à « Appel au mécénat - AC2F »
Ce document, accompagné de votre règlement, est à envoyer à :
Association Cormier Fruitier Forestier (AC2F)
2, chemin de Rosières, 55500 Ligny-en-Barrois
Renseignements : 06 82 33 57 78

Graphisme : MH. / mhcreatif@gmail.com

Mécénat Cerfs.indd 2 20/04/2021 16:02